

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Date d'émission: 26.03.2018 Date de révision: 22.09.2023 Remplace la version de: 26.03.2018 Version: 1.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom : Réactif ID 62 / Zinc (Cuivre / Zinc LR) (0 - 1 mg/l)
Nom commercial : Réactif ID 62 / Zinc (Cuivre / Zinc LR) (0 - 1 mg/l)

Code du produit : PRLR-062

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Réactif pour l'analyse de l'eau

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

labbox labware s.l.

Migjorn, 1

Boîte postale Barcelona (SPAIN)

08338 Premia de Dalt - SPAIN

ES

T +34 937 07 79 70 - F +34 937 909 532 <u>info@labbox.com</u> - <u>www.labbox.com</u>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence

: +34 937 077 970 (For technical information_Office Hours) In case of medical emergency phone 112 or to your local emergency number.

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint- Denis 75475	+33 1 40 05 48 48	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 1 H330
Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B H360FD

Full text of H and EUH statements: see section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)





GHS06

: Danger

GHS08

Mention d'avertissement (CLP)

Contient : SODIUM BORATE; Acide borique AGR

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Mentions de danger (CLP) : H330 - Mortel par inhalation.

H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Conseils de prudence (CLP) : P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au

repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Contains no PBT/vPvB substances ≥ 0.1% assessed in accordance with REACH Annex XIII

Composant	
SODIUM BORATE (1330-43-4)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Acide borique AGR (10043-35-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

The mixture does not contain substance(s) included in the list established in accordance with Article 59(1) of REACH for having endocrine disrupting properties, or is not identified as having endocrine disrupting properties in accordance with the criteria set out in Commission Delegated Regulation (EU) 2017/2100 or Commission Regulation (EU) 2018/605

Composant	
SODIUM BORATE(1330-43-4)	The substance is not included in the list established in accordance with Article 59(1) of REACH for having endocrine disrupting properties, or is not identified as having endocrine disrupting properties in accordance with the criteria set out in Commission Delegated Regulation (EU) 2017/2100 or Commission Regulation (EU) 2018/605
Acide borique AGR(10043-35-3)	The substance is not included in the list established in accordance with Article 59(1) of REACH for having endocrine disrupting properties, or is not identified as having endocrine disrupting properties in accordance with the criteria set out in Commission Delegated Regulation (EU) 2017/2100 or Commission Regulation (EU) 2018/605

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
SODIUM BORATE substance de la liste candidate REACH (tétraborate de disodium, anhydre)	N° CAS: 1330-43-4 N° CE: 215-540-4	< 5	Eye Irrit. 2, H319 Repr. 1B, H360D
Acide borique AGR substance de la liste candidate REACH	N° CAS: 10043-35-3 N° CE: 233-139-2 N° Index: 005-007-00-2	< 5	Repr. 1B, H360FD

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques (%)
'	N° CAS: 10043-35-3 N° CE: 233-139-2 N° Index: 005-007-00-2	(5,5 ≤ C < 100) Repr. 1B, H360FD

Full text of H and EUH statements: see section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Consulter

immédiatement un médecin.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si

nécessaire.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée:

consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Consulter

un médecin.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau. Faire boire de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Toux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Adapter les produits extincteurs à l'environnement.

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées. Rester du côté d'où vient le vent.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé

pour élimination.

Autres informations Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Mesures d'hygiène

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de

manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Matériaux d'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à

l'écart des matières combustibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire. Réactif pour l'analyse de l'eau.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Réactif ID 62 / Zinc (Cuivre / Zinc LR) (0 - 1 mg/l)		
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle		
OEL TWA	2 mg/m³	
OEL STEL	6 mg/m³	
Bulgarie - Valeurs Limites d'exposition professionn	elle	
OEL TWA	5 mg/m³	
Croatie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle		
GVI (OEL TWA) [1]	1 mg/m³	
Danemark - Valeurs Limites d'exposition professionnelle		
OEL TWA [1]	1 mg/m³	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle		
VME (OEL TWA)	1 mg/m³	
Grèce - Valeurs Limites d'exposition professionnelle		
OEL TWA	10 mg/m³	
Lettonie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle		
OEL TWA	5 mg/m³	

22.09.2023 (Date de révision) FR (français) 4/12

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Disatifue contains to the second of the seco		
Réactif ID 62 / Zinc (Cuivre / Zinc LR) (0 - 1 mg/l)		
Lituanie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle		
IPRV (OEL TWA)	5 mg/m³	
Portugal - Valeurs Limites d'exposition professionn	elle	
OEL TWA	2 mg/m³	
OEL STEL	6 mg/m³	
Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionn	nelle	
VLA-ED (OEL TWA) [1]	2 mg/m³	
VLA-EC (OEL STEL)	6 mg/m³	
SODIUM BORATE (1330-43-4)		
France - Valeurs Limites d'exposition professionne	lle	
Nom local	Sodium (tétraborate de, anhydre) (Borax)	
VME (OEL TWA)	1 mg/m³	
Remarque	Valeurs recommandées/admises; substance classée toxique pour la reproduction de catégorie 1B	
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)	
Portugal - Valeurs Limites d'exposition professionnelle		
Nom local	Boratos, compostos inorgânicos	
OEL TWA	2 mg/m³ I (Fraçao inalável)	
OEL STEL	6 mg/m³ I (Fraçao inalável)	
Référence réglementaire	Norma Portuguesa NP 1796:2014	
Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionn	nelle	
Nom local	Borato de sodio, anhidro (Tetraborato de sodio, anhidro)	
VLA-ED (OEL TWA) [1]	2 mg/m³	
VLA-EC (OEL STEL)	6 mg/m³	
Remarque	TR1B (Cuando las pruebas utilizadas para la clasificación procedan principalmente de datos en animales), r (Esta sustancia tiene establecidas restricciones a la fabricación, la comercialización o el uso en los términos especificados en el "Reglamento (CE) nº 1907/2006 sobre Registro, Evaluación, Autorización y Restricción de sustancias y preparados químicos" (REACH) de 18 de diciembre de 2006 (DOUE L 369 de 30 de diciembre de 2006). Las restricciones de una sustancia pueden aplicarse a todos los usos o sólo a usos concretos. El anexo XVII del Reglamento REACH contiene la lista de todas las sustancias restringidas y especifica los usos que se han restringido).	
Référence réglementaire	Límites de Exposición Profesional para Agentes Químicos en España 2019. INSHT	
Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition profess	sionnelle	
Nom local	Disodium tetraborate, anhydrous	
WEL TWA [1]	1 mg/m³	
Référence réglementaire	EH40/2005 (Third edition, 2018). HSE	
Acide borique AGR (10043-35-3)		
Allemagne - Valeurs Limites d'exposition profession	nnelle (TRGS 900)	
Nom local	Borsäure und Natriumborate	
AGW (OEL TWA) [1]	0,5 mg/m³ E (mg/m3)	

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Acide borique AGR (10043-35-3)			
Remarque	AGS,Y,10		
Portugal - Valeurs Limites d'exposition professionn	Portugal - Valeurs Limites d'exposition professionnelle		
Nom local	Boratos, compostos inorgânicos		
OEL TWA	2 mg/m³ I (Fraçao inalável)		
OEL STEL	6 mg/m³ I (Fraçao inalável)		
Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle			
Nom local	Ácido bórico		
VLA-ED (OEL TWA) [1]	2 mg/m³		
VLA-EC (OEL STEL)	6 mg/m³		
Remarque	TR1B (Cuando las pruebas utilizadas para la clasificación procedan principalmente de datos en animales), s (Esta sustancia tiene prohibida total o parcialmente su comercialización y uso como fitosanitario y/o como biocida. Para una información detallada acerca de las prohibiciones consúltese: Base de datos de productos biocidas: http://www.msssi.gob.es/ciudadanos/productos.do?tipo=plaguicidas Base de datos de productos fitosanitarios http://www.magrama.gob.es/agricultura/pags/fitos/registro/fichas/pdf/Lista_sa.pdf).		

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile. EN 374.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:





8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

des gants de protection

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Protection des mains					
Туре	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants jetables					EN ISO 374

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide Couleur Violet. Odeur inodore. Seuil olfactif : Pas disponible : Pas disponible Point de fusion Point de congélation : Pas disponible Point d'ébullition : Pas disponible Inflammabilité : Pas disponible Limite inférieure d'explosion : Non applicable Limite supérieure d'explosion : Non applicable Point d'éclair : Non applicable Température d'auto-inflammation : Non applicable Température de décomposition : Pas disponible : Pas disponible pH solution : Pas disponible Viscosité, cinématique : Non applicable Solubilité : Pas disponible Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible Pression de vapeur : Pas disponible Pression de vapeur à 50 °C : Pas disponible : Pas disponible Masse volumique Densité relative : Pas disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Non applicable Taille d'une particule : Pas disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Mortel par inhalation.

Réactif ID 62 / Zinc (Cuivre / Zinc LR) (0 - 1 mg/l)		
DL50 orale rat	3 g/kg	
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 42 g/m³	
ETA CLP (vapeurs)	0,05 mg/l/4h	
ETA CLP (poussières, brouillard)	0,005 mg/l/4h	
Acide borique AGR (10043-35-3)		
DL50 orale rat	> 2600 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), Guideline: EU Method B.1 (Acute Toxicity (Oral))	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: other:FIFRA (40 CFR 163)	

Corrosion cutanée/irritation cutanée	 Non classé

Acide borique AGR (10043-35-3)	
рН	5,1 (1% 20° C)

Guideline: other:USEPA FIFRA 40 CFR Part 160

> 2,12 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity),

Lesions oculaires	graves/irritation oculaire	 ivon classe	

Acide borique AGR (10043-35-3)	
рН	5,1 (1% 20° C)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

CL50 inhalation rat (mg/l)

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : No

: Non classé

(exposition répétée) Danger par aspiration

: Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Adverse health effects caused by endocrine : Non applicable

disrupting properties

22.09.2023 (Date de révision) FR (français) 8/12

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

11.2.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

(aiguë)

: Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

: Non classé

(chronique)

Réactif ID 62 / Zinc (Cuivre / Zinc LR) (0 - 1 mg/l)		
CL50 - Poisson [1]	4747 – 7824	
EC50 - Daphnia [1]	340,7 – 469,2	
Acide borique AGR (10043-35-3)		
CL50 - Poisson [1]	79,7 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas	
CL50 - Poisson [2]	74 mg/l Test organisms (species): Limanda limanda	
CE50 72h - Algues [1]	66 mg/l Test organisms (species): Phaeodactylum tricornutum	
CE50 72h - Algues [2]	54 mg/l Test organisms (species): Phaeodactylum tricornutum	
NOEC chronique poisson	6,4 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio) Duration: '34 d'	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Péactif ID	62 / 7inc	(Cuivro	/ Zinc I	D) (0 -	1 ma/l)
Réactif ID	62 / Zinc	(Cuivre	/ ZINC L	_K) (U = 1	ı ma/ı)

Potentiel de bioaccumulation Pas de bio-accumulation.

Acide borique AGR (10043-35-3)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) -0,757

12.4. Mobilité dans le sol

Réactif ID 62 / Zinc (Cuivre / Zinc LR) (0 - 1 mg/l)

Ecologie - sol Adsorption dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Réactif ID 62 / Zinc (Cuivre / Zinc LR) (0 - 1 mg/l)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Composant

SODIUM BORATE (1330-43-4)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe

22.09.2023 (Date de révision) FR (français) 9/12

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Composant	
, , , ,	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Adverse effects on the environment caused by endocrine disrupting properties

: Non applicable.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Doit subir un traitement spécial pour satisfaire aux règlements locaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé pour le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR): Non réglementéDésignation officielle de transport (IMDG): Non réglementéDésignation officielle de transport (IATA): Non réglementéDésignation officielle de transport (ADN): Non réglementéDésignation officielle de transport (RID): Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non réglementé

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé
Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé
Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé
Groupe d'emballage (ADN) : Non réglementé
Groupe d'emballage (RID) : Non réglementé

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations

: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)	
Code de référence	Applicable sur
30.	SODIUM BORATE ; Acide borique AGR

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Liste candidate REACH (SVHC)

Contient une substance de la liste candidate REACH à une concentration ≥ 0.1% ou avec une limite spécifique plus basse: tétraborate de disodium, anhydre (EC 215-540-4, CAS 1330-43-4), Acide borique (EC 233-139-2, CAS 10043-35-3)

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Contains no substance subject to REGULATION (EU) No 1005/2009 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 16 September 2009 on substances that deplete the ozone layer.

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) Ordonnance sur l'interdiction des produits chimiques (ChemVerbotsV)

: WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).

This product is subject to ChemVerbotsV Annex 2 Entry 1. The following requirements must be observed: authorization requirement (according to § 6 paragraph 1 sentence 1), basic requirements for carrying out the delivery (according to § 8 paragraph 1, 3 and 4), identification and documentation (according to § 9 paragraph 1 to 3) and exclusion of the shipping route (according to § 10).

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen SZW-lijst van mutagene stoffen NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen - Borstvoeding NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen - Vruchtbaarheid NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling

: Aucun des composants n'est listé : Aucun des composants n'est listé : Aucun des composants n'est listé

: SODIUM BORATE, Acide borique AGR sont listés

: SODIUM BORATE, Acide borique AGR sont listés

Danemark

Réglementations nationales danoises

: L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.